



NATIONS UNIES

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (« Mécanisme ») a été créé le 22 décembre 2010 par le Conseil de sécurité de l'ONU pour continuer à exercer les compétences, les droits, les obligations et les fonctions essentielles du Tribunal pénal international pour le Rwanda (« TPIR ») et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (« TPIY ») une fois leurs mandats respectifs arrivés à échéance.

ALLOCUTION

PROCUREUR

(Exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)

La Haye, 17 juillet 2019

Allocution de M. Serge Brammertz, Procureur du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, adressé au Conseil de sécurité de des Nations Unies, New York, 17 juillet 2019

Monsieur le Président, Excellences,

Je vous remercie de me donner l'occasion de vous parler des activités menées par le Bureau du Procureur du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux.

Mon rapport écrit présente en détail nos activités et les résultats que nous avons obtenus pendant la période écoulée au regard de nos trois principales priorités. Aujourd'hui, je souhaiterais attirer votre attention sur plusieurs questions importantes.

Monsieur le Président, Excellences,

La première priorité de mon Bureau est, comme toujours, de mener rapidement à terme les procès *ad hoc* en première instance et en appel conduits devant le Mécanisme.

Au cours de la période écoulée, à la division de La Haye, mon Bureau a bien avancé dans les dernières affaires transférées par le TPIY.

Mais surtout, le 20 mars 2019, la Chambre d'appel du Mécanisme a confirmé les déclarations de culpabilité prononcées contre Radovan Karadžić pour génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. En outre, la Chambre d'appel a accueilli l'appel interjeté par mon Bureau et a donc condamné Radovan Karadžić à l'emprisonnement à vie.



En tant que Président de la Republika Srpska, Radovan Karadžić se trouvait au sommet du pouvoir, position dont il a abusé pour manipuler son peuple et commettre des atrocités qui ont choqué notre conscience collective. Il a été pendant 13 ans l'un des fugitifs les plus recherchés dans le monde.

Il a maintenant été tenu responsable par un tribunal international des crimes qu'il a commis. Cette affaire démontre avec force que si la communauté internationale reste déterminée, la justice peut l'emporter — et l'emportera.

S'agissant du nouveau procès dans l'affaire *Stanišić et Simatović*, mon Bureau a terminé l'exposé de ses moyens de preuve, et la Défense vient de commencer à présenter les siens. Au sujet de cette affaire, je note que la République de Serbie s'est efforcée de coopérer pleinement avec mon Bureau en répondant rapidement à un certain nombre de demandes d'assistance importantes.

Pour ce qui est de la procédure en appel dans l'affaire *Mladić*, mon Bureau a terminé la rédaction de ses arguments écrits, et s'est également penché sur un certain nombre d'autres questions, notamment sur des requêtes aux fins d'admission de nouveaux éléments de preuve.

À la division d'Arusha, le juge unique a, le 7 décembre 2018, décidé de ne pas renvoyer l'affaire d'outrage *Turinabo et consorts* devant les autorités rwandaises et ordonné que le procès se tiendrait devant le Mécanisme.

Depuis, mon Bureau est fortement engagé dans la préparation du procès et les procédures de la phase de mise en état, tout en poursuivant ses travaux dans le cadre de la procédure connexe en révision dans l'affaire *Ngirabatware*.

Comme le Conseil de sécurité l'a reconnu en adoptant le Statut du Mécanisme, les auteurs d'infractions graves constituant une entrave à l'administration de la justice doivent être identifiés et jugés. Mon Bureau est déterminé à accomplir sa mission en veillant à ce que les témoins soient protégés contre toute tentative de faire pression sur eux et à ce que l'intégrité des décisions de justice soit préservée.

Monsieur le Président, Excellences,

Comme je vous en ai déjà rendu compte, mon Bureau a pris un certain nombre de mesures importantes visant à renforcer les activités qu'il mène pour retrouver et arrêter les huit derniers fugitifs mis en accusation par le TPIR.

Au cours de la dernière année, les réformes engagées et les nouveaux efforts déployés ont permis d'identifier des pistes particulièrement intéressantes. Point d'une importance capitale, mon Bureau a recueilli des renseignements crédibles sur les endroits où plusieurs fugitifs se trouvent actuellement. Il a pris contact en conséquence avec un certain nombre d'États Membres pour obtenir leur coopération.

Je suis néanmoins au regret de vous informer qu'un certain nombre de questions relevant de la coopération des États ont eu une incidence négative sur notre travail.

Si de nombreux États Membres se sont engagés à apporter leur coopération, davantage encore peut être fait pour que leurs autorités respectives honorent effectivement cet engagement.



Pour partie, les difficultés auxquelles nous nous heurtons sont symptomatiques des lacunes que présentent en général la coopération entre les États en matière pénale, notamment pour ce qui est de la recherche de fugitifs transnationaux. Nous sommes résolus à soutenir nos partenaires en vue de surmonter ces difficultés.

Dans le même temps, il apparaît aussi que pour certains États, coopérer avec mon Bureau afin de traduire en justice les fugitifs accusés de génocide n'est pas une priorité.

Depuis le mois d'août dernier, mon Bureau a demandé la coopération d'urgence de l'Afrique du Sud pour l'arrestation d'un fugitif se trouvant sur son territoire. Il n'a cessé de renouveler ses demandes et a cherché, à plusieurs reprises, à engager un dialogue direct avec les autorités sud-africaines.

Jusqu'à hier, mon Bureau n'a malheureusement reçu que des réponses de pure forme l'informant que ses demandes avaient été transmises aux autorités concernées et qu'elles faisaient l'objet d'un examen.

Hier, l'Afrique du Sud a confirmé par une note verbale son entière détermination à coopérer avec mon Bureau. J'espère que cette fois-ci, les actes suivront sans délai.

Cette année a été celle de la 25^e commémoration du génocide rwandais. Il est temps que les derniers fugitifs mis en accusation par le TPIR soient traduits en justice. Les victimes ont attendu bien trop longtemps.

Il convient également de souligner qu'il ne s'agit pas d'un problème appartenant au passé. Certains fugitifs, qui promeuvent aujourd'hui le conflit et l'exploitation, continuent d'être une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Mon Bureau se servira de tous les instruments à sa disposition pour résoudre les difficultés auxquelles il se heurte, notamment en signalant officiellement au Conseil de sécurité l'absence de coopération, si cela s'avère nécessaire.

Monsieur le Président, Excellences,

S'agissant des poursuites engagées à l'échelle nationale concernant les crimes commis au Rwanda et en ex-Yougoslavie, mon rapport écrit présente en détail la situation et les difficultés actuelles.

Il est clair qu'il reste encore beaucoup à faire pour que justice soit rendue au plus grand nombre de victimes. Les autorités rwandaises recherchent toujours plus de 500 fugitifs. Dans les pays issus de la Yougoslavie, les juridictions nationales doivent encore traiter des milliers d'affaires.

Nos homologues nationaux s'accordent tous à dire qu'ils ont besoin de davantage de soutien, d'assistance et de conseils pour mettre pleinement en œuvre les stratégies nationales en matière de crimes de guerre.

L'an dernier, nous avons reçu 333 demandes d'assistance visant à obtenir des éléments de preuve, soit plus que jamais auparavant. Les tendances actuelles montrent que, cette année encore, nous devrions recevoir un nombre sans précédent de demandes.



La coopération régionale est un autre domaine dans lequel un engagement accru aura des répercussions. Je suis heureux d'annoncer qu'avec le soutien de mon Bureau, les procureurs généraux de la région sont convenus, à la conférence qui s'est tenue récemment à Belgrade, que certaines affaires concernant des responsables de rang intermédiaire seraient transférées par les pays où les crimes ont été commis à ceux où les suspects résident actuellement. Les procureurs généraux ont en outre demandé à mon Bureau de faciliter ce processus.

Les pays issus de la Yougoslavie se sont engagés à augmenter le rythme des poursuites pour crimes de guerre et à réduire notablement le nombre des affaires en souffrance.

Les procureurs nationaux ont clairement signifié que la réalisation de ces objectifs dépendait d'une assistance continue et accrue.

La communauté internationale a un rôle important à jouer, qui est de faire en sorte que l'assistance demandée soit fournie.

Monsieur le Président, Excellences,

Le dernier sujet que j'aimerais aborder est le déni des crimes et la glorification des criminels de guerre.

Dans le cas du Rwanda, le déni du génocide, sous toutes ses formes et sous toutes ses manifestations, se poursuit malheureusement aujourd'hui. Il est inacceptable de minimiser le nombre de morts et l'ampleur des destructions ou de mettre l'accent sur d'autres facteurs pour détourner l'attention des faits relatifs au génocide.

Pour ce qui est des pays issus de la Yougoslavie, je vous ai alertés pour la première fois à ce sujet il y a cinq ans. Malheureusement, depuis lors, la situation a considérablement empiré.

Il est intolérable que, la semaine dernière encore, un ministre ait qualifié le génocide de Srebrenica de « faux » et qu'un parlementaire ait félicité Ratko Mladić de ce même génocide, qu'il a qualifié d'« opération militaire brillante ».

La vérité est que, durant les conflits, des souffrances indicibles ont été infligées à des êtres humains, et qu'elles ont été causées par des dirigeants qui ont recouru à la peur, à la division et à la haine.

Que ce soit en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Kosovo¹, en Serbie, personne n'en est sorti indemne.

Le déni des crimes fait profondément souffrir les victimes. Les peines qu'elles ont déjà endurées sont immenses, et pourtant, certains sont déterminés à les insulter et à les tourmenter encore davantage.

La glorification des criminels de guerre sanctionne les jeunes. Ce qu'ils apprennent en classe et de la bouche de leurs dirigeants les divise au lieu de les rassembler.

Les conséquences sont claires. Le déni des crimes et la glorification des criminels déstabilisent la région et empêchent la réconciliation.

¹ Toutes les références au Kosovo doivent s'entendre au sens de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU.



C'est pourquoi, pour que tous puissent aller de l'avant, la glorification de ces responsables doit cesser. Le déni des crimes ne peut pas continuer.

Il est urgent que les dirigeants politiques au plus haut niveau fassent preuve de responsabilité.

Des enseignements importants peuvent être tirés de l'exemple du Rwanda. Chaque année, les Rwandais se rassemblent 100 jours durant pour commémorer toutes les victimes du génocide, et renouvellent l'engagement qu'ils ont pris de ne jamais laisser pareils crimes se répéter.

En se cantonnant dans l'attentisme alors que les crimes étaient commis au Rwanda et en ex-Yougoslavie, la communauté internationale a failli à ses devoirs envers tous ceux qui ont été victimes de ces crimes.

Nous ne pouvons pas y faillir de nouveau en nous abstenant maintenant de nous élever contre le déni des crimes et la glorification des criminels.

Monsieur le Président, Excellences,

En conclusion, mon Bureau est fermement déterminé à mener à bien ses dernières missions de manière efficace et sans coûts excessifs.

Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour retrouver les fugitifs, mon Bureau a recueilli des renseignements crédibles sur les endroits où un certain nombre d'entre eux se trouvent actuellement. Néanmoins, la coopération nécessaire aux arrestations fait toujours défaut. J'appelle tous les États Membres à respecter leurs obligations internationales et à coopérer pleinement avec mon Bureau sur ce point.

Mon Bureau continuera d'appuyer pleinement la poursuite de la mise en œuvre, par les autorités nationales, des stratégies d'achèvement des travaux du TPIR et du TPIY, afin que justice soit rendue au plus grand nombre de victimes.

J'exprime ma gratitude au Conseil de sécurité pour le soutien continu qu'il apporte à mon Bureau. Je vous remercie de votre attention.
